

Définition des modalités de concertation liées à la phase n°1 de l'élaboration du PLU : enjeux issus du diagnostic

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 37*

LE 27 MAI DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 2 février 2006, le Conseil Municipal approuvait le lancement de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, cette délibération fixe, entre-autres, les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

Il a donc été défini que la concertation s'organise autour de :

- réunions publiques
- information dans le bulletin municipal destiné au grand public
- Mise à disposition du public, en mairie, d'un dossier accompagné d'un cahier de recueil d'avis.

Le 11 octobre 2007, le conseil municipal validait le diagnostic établi dans le cadre de la phase n°1 de la révision du PLU et précisait la programmation de trois réunions publiques portant sur la présentation des enjeux issus du diagnostic.

Les enjeux, présentés lors de ces réunions publiques qui ont eu lieu en octobre et novembre 2007, ont fait l'objet d'un travail de refonte afin d'intégrer les orientations de la nouvelle municipalité et ont été présentés aux personnes publiques associées le 25 mars 2010.

Il convient donc, dès à présent, de prévoir les modalités de concertation avec la population dieppoise autour de l'analyse des nouveaux enjeux identifiés, étape préalable à la mise en oeuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

En lien avec la Direction de la communication et la Direction de la Démocratie Locale et de la Citoyenneté, il est proposé de procéder à trois réunions publiques sur les trois secteurs suivants :

- Neuville-Puys-Le Pollet
- Val Druel-Janval-Les Bruyères
- Centre-ville

Chacune de ces réunions sera précédée d'une exposition d'une semaine, dans les locaux où elles auront lieu, lors de laquelle deux permanences seront tenues par Mme Molinier, Directrice de l'urbanisme, et Mlle Pestrinaux, responsable autorisations droit des sols afin de pouvoir répondre aux interrogations des visiteurs, selon la programmation suivante :

- **Réunion publique n°1 : mardi 15 juin à 18h** pour le secteur du Val Druel-Janval-Les Bruyères à la salle Levasseur.

L'exposition se tiendra du 8 au 15 juin ; les permanences auront lieu le mercredi 9 juin de 14h à 17h et le lundi 14 juin de 16h à 19h.

• **Réunion publique n°2 : mercredi 23 juin à 18h** pour le centre-ville à l'Hôtel de Ville.

L'exposition se tiendra du 16 au 23 juin ; les permanences auront lieu le mercredi 16 juin de 14h à 17h et le lundi 21 juin de 16h à 19h.

• **Réunion publique n°3 : lundi 28 juin à 18h** pour le secteur de Neuville-Puys-Le Pollet à la salle Pierre Curie.

L'exposition se tiendra du 21 au 28 juin ; les permanences auront lieu le mardi 22 juin de 16h à 19h et le vendredi 25 juin de 14h à 17h.

Ces dates feront l'objet d'une publication dans le Journal de Bord édité à la fin du mois de mai et sur le site internet de la ville.

Vu :

- la loi Solidarité et Renouvellement Urbain n°2000-13 du 13 décembre 2000,
- l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,
- la délibération n°28 du Conseil Municipal en date du 2 février 2006,
- la délibération n°36 du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2007,

Considérant l'avis formulé par la commission n° 6 réunie le 17 juin dernier,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les réunions publiques, conformément à la réglementation, qui permettront la présentation et la concertation avec les habitants sur la phase 1 du PLU portant sur les enjeux issus du diagnostic.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
